

LISTE DES HERBICIDES AGREES EN CULTURE DE CHICOREE INDUSTRIELLE

Dernière mise à jour IRBAB: 09/03/2016 (données Fytoweb, produits pas nécessairement recommandés ou disponibles)

Substances actives	Teneur (g/L ou %)	Formulation	Nom commercial	Número d'agrément	Catégorie de danger	Agrément selon stade chicorée	Agrément selon stade chicorée (2)	Dose/ha	Nombre d'applications	Limitations pour usage et principales caractéristiques
benfluraline	180	EC	BONALAN	7186P/B	nocif, inflammable et dangereux pour l'environnement	Avant le semis	/	8 L	1	- incorporation immédiate dans le sol, produit très volatil et instable, travailler éventuellement dans l'obscurité, zone tampon de 20 m avec technique anti-dérive 50% - afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre.
carbétamide	300	EC	LEGURAME	6029P/B	nocif et irritant	Pré-émergence ⁽¹⁾	/	7 L ⁽¹⁾	1 ⁽¹⁾	(1) 7 L/ha contre les graminées annuelles et dicotylédones - peut provoquer un freinage de la culture en préémergence (utiliser en cas de surcroissance de mercuriale annuelle), utiliser de préférence à un stade ultérieur de la chicorée
			CARBURAME	9397P/B		stade 2 - 4 feuilles ⁽²⁾		1 L ⁽²⁾	1 - 2 ⁽²⁾	(2) 1 L/ha, 1 ou 2 applications à intervalle de 7 à 10 jours - action racinaire / thermosensible (se dégrade plus vite à des températures élevée) / persistance faible
chlorprophame	400	EC	C.I.P.C. Protex	4037P/B	nocif, irritant, sensibilisant et dangereux pour l'environnement	Pré-émergence ⁽³⁾	Post-émergence ⁽⁴⁾	2 L ⁽³⁾	1 ⁽³⁾	(3) pré-émergence: max. 1 application par culture, vaut pour CIPC Protex, Alliacine, Cryptic, Crystar, Intruder - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique, vaut pour CIPC Protex, Alliacine, Cryptic, Crystar - zone tampon de 10 m avec technique classique pour Intruder - max. 1 L/ha en pré-émergence sur sol plus léger (source IRBAB)
			ALIACINE	9563P/B				0,5 L ⁽⁴⁾	4 ⁽⁴⁾	(4) agréation en post-émergence pour CIPC Protex, Alliacine, Cryptic, Crystar en Intruder - max. 2 L/ha/culture en pré-émergence et max. 2L/ha/culture en post-émergence - max. 4 applications/culture - 0,5 L/ha, 4 applications à intervalle de 5 à 10 jours - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique, vaut pour CIPC Protex, Alliacine, Cryptic, Crystar - zone tampon de 10 m avec technique classique pour Intruder
			INTRUDER	9984P/B						
			CRYPTIC	5479P/B						
CRYSTAR	9729P/B									
diméthénamide-P	720	EC	FRONTIER ELITE	9387P/B	Nocif, irritant, sensibilisant et dangereux pour l'environnement	stade 1 à 8 feuilles	/	0,1 - 0,6 L	1 - 4	- action racinaire (très faible action de contact) - maximum 1 L /ha/culture - 1 à 4 applications à intervalle de 7 à 10 jours - zone tampon de 20 m avec technique classique - pas efficace contre la renouée des oiseaux
éthofumésate	500	SC	BARCLAY STAPLER SC	9052P/B	dangereux pour l'environnement	Post-émergence ^(**)	/	0,2 L	peut être fractionné	- (***) utilisation uniquement recommandée à partir du stade 2 feuilles de la chicorée (source IRBAB) - on peut utiliser au maximum 1000 g éthofumésate/ha/36 mois - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique
			ETHOMAT 500	8090P/B						
			ETHOSIN FORTE SC	7110P/B						
			FUMESIN	8310P/B						
			KEMIRON SC	8595P/B						
OBELIX 500 SC	8139 P/B									
TRETO 500	8084P/B									
fluazifop-P-butyl	125	EC	FUSILADE MAX	9476P/B	nocif, irritant et dangereux pour l'environnement	/ (Post-émergence)	/	1 - 3 L ⁽⁵⁾	1 - 2	(5) graminées vivaces et chiendent (stade 3 à 4 feuilles / max. 20 cm de hauteur) = 3 L/ha, max. 1 application OU 1,5 L/ha, 2 applications vulpin des champs, panic pied-de-coq (stade 2 à 3 feuilles) = 1 L/ha maximum 1 application repousses de céréales, ray-grass, folle avoine, jouet du vent (stade 2 à 3 feuilles) = 1,5 L/ha maximum 1 application - pour toutes les doses DELAI AVANT RECOLTE 56 jours - maximum 375 g fluazifop-P-butyl/ha/an - ne jamais mélanger avec S-metolachlore et diméthénamide-P - maximum 2 applications par an pour les mauvaises herbes vivaces et le chiendent - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique
isoxaben	500	SC	AZ 500	7573P/B	dangereux pour l'environnement	stade cotylédons à 6 feuilles	/	0,2 L	1- (éventuellement fractionné)	- application sur sol nu ou peu enherbé - autres remarques : action racinaire, n'a pas d' action foliaire sauf sur sené et ravenelle / - sensible à la sécheresse - l'utilisation de AZ peut s'intégrer dans un système de doses réduites, utiliser 25 à 75 ml en fonction du stade de la chicorée - zone tampon de 10 m avec technique classique - afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre
propyzamide	400	SC	KERB 400 SC	9606P/B	nocif et dangereux pour l'environnement	Pré-émergence	et/ou Post-émergence	2,8 - 3,1 L	1- (éventuellement fractionné)	- application en pré-émergence des adventices sur sol nu - maximum 1250 g propyzamide/ ha par 12 mois ou par culture - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique - Careca agréé en pré-émergence seulement
			PROPYZAMIDE 400 SC	9850P/B						
			PROPER FLO	9934P/B						
			RELVA	9892P/B						
			SETANTA SC	9960P/B						
			SOLITAIRE	9961P/B						
ZAMMO	10154P/B									
	500	SC	CARECA	10069P/B	nocif et dangereux pour l'environnement	Pré-émergence	/	2,25-2,5 L	1- (éventuellement fractionné)	
quizalofop-éthyl d	50	EC	TARGA MEGAMAX	10256P/B	inflammable, nocif, irritant, sensibilisant et dangereux pour l'environnement	Post-émergence	/	1,25 - 3 L ⁽⁶⁾	1 ⁽⁶⁾ - 2 ^(***)	- pour toutes les doses DELAI AVANT RECOLTE 28 jours - max. 1 application par culture, les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur des sols lourds et/ou dans le cas où des résistances sont soupçonnées - une huile de paraffine renforcée avec un mouillant doit être ajoutée au produit (6) contre vulpin des champs, panic pied-de-coq et jouet du vent = 1 L/ha (stade jeune des adventices) jusque 1,5 L/ha (adventices plus développées), max. 1 application contre repousses de céréales, folle avoine = 1,25 L/ha à 1,5 L/ha, max. 1 application (***) contre chiendent (stade maximum 15-20 cm de hauteur) = 3 L/ha et 1 application OU 1,5 L/ha et 2 applications
TARGA PRESTIGE	8612P/B									
quizalofop-P-terfuryl	40	EC	PANTERA	10435P/B	toxique, sensibilisant et dangereux pour l'environnement	Post-émergence	/	2,25 L	1	- pour toutes les doses DELAI AVANT RECOLTE 60 jours - contre graminées annuelles et repousses de céréales, ne pas mélanger avec un additif, max. 1 application par culture - zone tampon minimale de 1 m avec technique réduisant la dérive de minimum 90%
S-métolachlore	960	EC	DUAL GOLD	9244P/B	sensibilisant et dangereux pour l'environnement	stade 1 à 8 feuilles	/	0,1- 0,6 L	1 - 3 ⁽⁷⁾	- action racinaire (faible action de contact) - bonne action contre morelle noire et matricaire camomille - zone tampon de 10 m avec technique classique - maximum 1,3 L/ha/an (7) intervalle à 8 jours entre les applications, au maximum 3 applications
LECAR	9777P/B									
tepraloxymid	50	EC	ARAMO	9281P/B	nocif et dangereux pour l'environnement	1 feuille à 90% fermeture des lignes	/	1-2 L	1- (éventuellement fractionné) ⁽⁸⁾	(8)- pour toutes les doses DELAI AVANT RECOLTE 56 jours - max 2L/ha/12 mois - contre vulpin des champs, folle avoine, les graminées annuelles, panic pied-de-coq et repousse de céréale (stade 2 feuilles - fin tallage) = 1 L/ha 1 application ou plusieurs applications de 0,5 L/ha - contre pâturin annuel (stade 1-5 feuilles) = 1 L/ha 1 application ou plusieurs applications de 0,5 L/ha - contre pâturin annuel (stade tallage) = 1 L/ha 1 application ou plusieurs applications de 0,5 L/ha - contre chiendent (stade végétation développée, min. 3 feuilles ou 10-20 cm) = 2 L/ha 1 application ou plusieurs applications de 0,5 L/ha - contre ray-grass (stade 3 feuilles - plein tallage) = 1 L/ha 1 application ou plusieurs applications de 0,5 L/ha ATTENTION: l'utilisation de ce produit sera interdit à partir du 30 novembre 2016.
TANAGRA	9628P/B									
triflusaluron-méthyl	50	WG	SAFARI	8475P/B	nocif et dangereux pour l'environnement	Cotylédons à fermeture des lignes	/	90 g	doit être fractionné	- appliqué en plusieurs fractions (5 à 30 g maximum par application) - intervalle de 7 à 10 jours entre les applications doit être respectée - faible persistance / action de contact (très faible action racinaire)
ADDITIFS										
isodécyl-alcool-éthoxylate	900	SL	TREND 90	9002P/B	nocif et irritant	Post-émergence	/	0,1 %	-	- 100 ml/100 l de bouillie pour un volume d'eau de 150-400 l/ha, en mélange avec un herbicide agréé - améliore l'adhérence et la répartition de la bouillie sur les plantes traitées, ce qui améliore l'efficacité du produit.